



Créance et dettes d'indivision

Par **M87**, le **11/05/2013** à **19:50**

Bonjour,

Voilà 8 ans que je tente de sortir d'une indivision, en vain suite à plusieurs erreurs (juge, notaire...).

Mon concubin et moi-même sommes propriétaire d'une maison à 50%. Il habite seul la maison. Une expertise pour les travaux a chiffré sa créance (en fonction de nos factures respectives) sur l'immeuble à 100 000.00€, la mienne à 50 000.00€. L'immeuble a une valeur vénale de 150 000.00€.

L'indemnité d'occupation due par monsieur à l'indivision est de 60 000.00€.

Un jugement en appel a confirmé ces chiffres et a indiqué que l'actif net d'indivision était égal à la valeur de l'immeuble + l'indemnité d'occupation due par monsieur à l'indivision et la créance de monsieur sur l'indivision de 100 000.00€.

Un PV de difficulté a été dressé car le notaire n'arrive pas à comprendre le calcul fait par le juge en appel.

Le notaire estime que je n'ai pas de créance sur l'indivision et chiffre ma part à 0.00€.

Comment doit se faire le règlement de la dette de monsieur par confusion ? Est-ce par rapport à sa créance ?

Je vous remercie beaucoup pour votre aide.